

LE TOURISME EN MARCHE

► C'est une société publique locale qui a été choisie pour permettre le développement de l'**abbaye de Fontevraud**, entre Chinon et Saumur, au cœur du **Val de Loire**. La nouvelle formule a été jugée bien adaptée pour assurer la montée en puissance de la plus grande cité monastique d'Europe, transformée en cité pénitentiaire sous Napoléon I^{er} et inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco.

Créée en décembre 2010, la **Société publique régionale de l'abbaye de Fontevraud (Sopraf)** va assurer le développement du site aux côtés du **Centre Culturel de l'Ouest (CCO)**, association reconnue d'utilité publique composée de l'État et de collectivités territoriales, qui assure la gestion et l'animation culturelle du site depuis 1974. Trente millions d'euros devraient être investis au cours des cinq prochaines années pour transformer l'abbaye en nouvelle locomotive touristique des **Pays de la Loire**. Sont notamment prévus un hôtel, un centre de congrès et un « espace multitouch », projet culturel innovant à destination de tout public qui permet de visualiser les deux siècles durant lesquels l'abbaye a été une des plus grandes prisons de France.

Source : Fédération des entreprises locales

► Lors de la cérémonie des **Travel d'Or 2011**, qui s'est tenue le 17 mars à **Paris**, quinze acteurs du e-tourisme en France ont été distingués. Citons parmi eux Promovacances, Air France, Costa Croisière, Look Voyages, Europcar, Smartbox, Transavia, Abritel ou encore l'office de tourisme d'Irlande. Deux des prix spéciaux décernés par le jury ont été attribués à Écotour pour la « Meilleure application site mobile » et à Booking.com pour la « Meilleure application pour tablettes ». La plate-forme Go Voyages a, quant à elle, obtenu le prix de la performance.

Pour participer à cette troisième édition organisée par **Easyvoyage** et **Eventiz**, entreprise spécialisée dans le tourisme en ligne, quelque 230 sites marchands dédiés au e-tourisme répartis en douze catégories ont été passés au crible, entre le 25 janvier et le 7 février derniers, par 38 102 internautes selon six critères, à savoir l'impression générale, l'ergonomie, la lisibilité, l'accès à l'information, le temps de réponse et la richesse du contenu proposé.